

BETTERAVE SUCRIÈRE

Dernière année sous quotas

À la veille de la libéralisation du marché du sucre, la campagne de betterave a limité les dégâts dans une année climatique difficile. La filière prépare une hausse de la production pour garantir sa compétitivité sur le marché mondial. Elle s'est dotée d'une nouvelle organisation afin de préserver ses équilibres internes.

« **L**es rendements ont été décevants, hétérogènes et parfois catastrophiques. Mais la filière s'est remise en ordre de marche. Les surfaces vont augmenter de 20 % en 2017, dans un marché mondial qui se redresse et où la volatilité constituera un risque nouveau », résume Éric Lainé,

président de la CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves). Concernant la campagne qui s'achève, après des semis bien démarrés (50 % réalisés au 21 mars), les cultures de betteraves sucrières ont subi le printemps froid, humide et sans soleil, qui a ralenti le développement des plantes. Les inondations ont notamment asphyxié les sols au sud de Paris. Puis, inversion radicale de tendance au mois d'août, avec la forte sécheresse. En fin de saison, les maladies du feuillage ont prospéré, la cercosporiose particulièrement, surtout dans l'Est. Résultat, les rendements ne sont pas au rendez-vous. Ils s'établissent en moyenne à 85 tonnes à l'ha (contre près de 90 en moyenne quinquennale), avec de grands écarts, y compris entre parcelles d'une même zone, où ils peuvent chuter jusqu'à 40 t.

Heureusement pour les planteurs, une hausse des surfaces de l'ordre



Les betteraviers ne peuvent s'empêcher d'avoir la situation laitière à l'esprit.

de 5 %, à près de 400 500 ha, ainsi qu'une richesse en sucre satisfaisante (18,5 %) a permis de compenser cette contreperformance. Après un recul l'an passé, dû à une baisse des surfaces décidée par les sucriers pour réduire les stocks, la production progresse de 33,5 à 34 Mt.

Objectif 2017 : + 20 %

C'est surtout la hausse des surfaces annoncée pour 2017 qui constitue un motif d'optimisme. Pour l'heure, les industriels se sont donné un cap de croissance de 20 %. Leur objectif : allonger la durée des campagnes pour amortir plus longtemps le fonctionnement de leurs outils. Cette année, elle ne sera que de 98 jours, alors qu'ils visent les 120 à 130 jours. Autre motif de satisfaction, après quatre années déflationnistes, les cours mondiaux se redressent depuis un an - malgré une récente baisse qui ne serait

qu'une parenthèse - et les stocks ont été apurés. « Désormais, l'offre et la demande sont assez équilibrées et il y a peu de risques que les stocks se reconstituent », estimait, début septembre, Alain Jeanroy, directeur général de la CGB. Bref, toutes les conditions sont réunies pour aborder sereinement l'échéance du 1^{er} octobre 2017 qui verra l'abrogation des quotas, et donc des prix minimum garantis aux planteurs.

Pourtant, beaucoup ne peuvent s'empêcher d'avoir la situation laitière à l'esprit. Certes l'élevage laitier français ne profite sans doute pas des mêmes efforts de productivité que ceux accomplis par la filière betteravière, notamment grâce à la génétique. Mais l'Union européenne produira 2 à 3 Mt de sucre de plus que ses besoins, tandis que la concurrence de l'isoglucose pourrait la priver d'un million de tonnes sur son propre marché intérieur.

Les débouchés de la betterave sucrière en 2016

67,1 % sous quotas	
40,3 %	France
26,8 %	Export Union européenne
32,9 % hors quotas	
19,0 %	Alcool-Éthanol
8,2 %	Export pays tiers
5,9 %	Industrie chimique
0,3 %	Report

Source : CGB

Si « les pays tiers auront mieux à faire que de tenter d'exporter vers l'Europe », espère Alain Jeanroy, l'UE devra aller vendre ses surplus sur le marché mondial. « On arrivait bien à le faire, avant la réforme précédente de 2006 », rappelle le directeur général de la CGB, évoquant 2,5 Mt exportées alors par la France seule, vers le Maghreb et le Moyen-Orient notamment. Mais la condition sera de coller au prix mondial. D'où la nécessité d'augmenter la production et d'optimiser le fonctionnement des sucreries. Restera alors une concurrence accrue entre les sucriers européens - les surfaces ont cette année davantage augmenté hors de France, avec une hausse moyenne de 7,5 % dans l'UE - et une volatilité probablement encore plus forte que celle du blé.

De nouvelles négociations planteurs-sucriers

Face à cette perspective, les acteurs de la filière française ont signé un nouvel accord interprofessionnel cet été. La fin des quotas supprimant automatiquement la garantie d'un prix minimum, il fallait construire un nouveau cadre pour régir les relations entre la production et la transformation. Le dispositif renvoie désormais directement la négociation au niveau des entreprises. Si un contrat type lui sert de base, chaque sucrier sera à même de proposer son prix. C'est pourquoi l'accord institue une Commission de répartition de la valeur (CVR), où les représentants des planteurs

LES SUCRIERS FRANÇAIS DANS LA COMPÉTITION MONDIALE

Après avoir échauffé les esprits en 2015, l'hypothèse d'une fusion entre Tereos et Cristal Union, proposée par le premier mais rejetée par le second, est sortie des feux de l'actualité. Tereos avait claqué la porte du SNFS (Syndicat national des fabricants de sucre), mais siège désormais directement dans l'ITB (Institut de la technique betteravière) et au Cedus (Centre d'études et de documentation du sucre). Et il a apposé son paraphe au dernier accord interprofessionnel. Toutefois, les deux groupes coopératifs français ne figurent respectivement qu'à la quatrième et douzième place dans le classement mondial de l'industrie sucrière. Tandis que Saint-Louis est dans le giron de l'allemand Südzucker, qui occupe la troisième position dans ce classement dominé par le britannique ABSugar et le brésilien Raizen, les acteurs français sont-ils suffisamment puissants pour peser ? Ils continuent de fourbir leurs armes chacun de leur côté.

Tereos déploie depuis longtemps une stratégie de diversification, par exemple en participant au consortium Protéines France. En outre, il a étendu à l'éthanol les activités de sa filiale Tereos Commodities, dédiée au négoce international. Concernant l'éthanol, il a annoncé son intention d'investir pour rendre ses outils de production plus flexibles entre le sucre et l'éthanol, « afin de valoriser au mieux les productions en fonction de l'évolution des marchés ».

De son côté, Cristal Union a pris, via sa filiale Cristalco, le contrôle intégral d'Eridania Italia, dont il détenait 49 %, l'italien Maccaferri ayant choisi de stopper sa production de sucre de betterave. Il a encore poursuivi la consolidation de son réseau commercial dans le sud de l'Europe en entrant au capital de son partenaire croate Viro, qui produit 200 000 t de sucre avec deux usines.

pourront discuter des clauses permettant de compléter ce prix, sur la tare-terre ou des compensations d'excédents de production par exemple. Un dispositif dont la CGB espère qu'il pourra se substituer à celui du supplément de prix antérieur. Si le rôle de cette dernière se trouve amoindri du fait des

règles communautaires, elle se félicite d'avoir pu néanmoins élaborer un système collectif avec un cadre plus souple que celui des organisations de producteurs. Reste la question de la volatilité pour laquelle il faudra mettre en place des outils de gestion des risques. La betterave et le sucre sont historiquement habitués aux fluctuations conjoncturelles. C'est d'ailleurs pourquoi il s'agit sans doute d'une des filières les mieux organisées de l'agroalimentaire national. Mais avec les mutations en cours, c'est malgré tout un plongeon dans l'inconnu qu'elle est en train de faire.

Benoît Jullien

L'INFO EN +

ÉTHANOL: TAUX D'INCORPORATION, LE RETOUR

« C'est un coup de poignard dans le dos de la Commission », s'exclame Éric Lainé. Alors qu'il avait fallu deux années de discussions pour parvenir, en 2015, à un compromis sur un taux d'incorporation de 7 % de biocarburants conventionnels, la Commission européenne vient à nouveau de proposer que celui-ci soit diminué, non plus à 5 % comme elle l'avait précédemment suggéré, mais à 3,8 % d'ici à 2030 ! Le tout au profit des éthanolis dits avancés, produits par exemple via des cultures dédiées. « C'est une illusion », fulmine Alain Jeanroy. « Nous travaillons également sur ce domaine, or l'équation économique n'est pas au rendez-vous... Les biocarburants répondent à toutes les contraintes environnementales qu'ils doivent satisfaire. Dans l'UE, une douzaine de milliards d'euros y ont été investis, ils représentent des centaines de milliers d'emplois... Et n'ont rien à voir avec la faim dans le monde ! ». Le combat va donc être porté à Bruxelles et devrait profiter du soutien des pouvoirs publics français. C'est un enjeu majeur pour la betterave sucrière, qui représente déjà la moitié du bioéthanol en France dont les perspectives de croissance - avec un taux d'incorporation de 7 % (aujourd'hui à 6,39 %) - pourraient faire passer la production de 55 à 75 millions de litres en 2020.